REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

യയയ

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

യയയ

Présents:

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,

M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,

M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,

Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,

Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE.

Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,

Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,

M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET.

M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.

M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.

Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.

M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.

Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.

Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.

M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.

M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

യയയ

24 - DECISIONS DU MAIRE : INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 18 avril 2014 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Madame Marie-Claude HENNETIER - Bail de 12 jours du 10 octobre au 21 octobre 2017 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron		
2 octobre 2017	Louage			
12 octobre 2017	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue L. Barthou 64400 OLORON avec Mme Claude DELLOULE - Bail de 12 jours du 23 octobre au 6 novembre 2017 - Redevance occupation du domaine public : 1 euro/jour - Charges d'eau et électricité à la charge de la Commune d'Oloron		
15 novembre 2017	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Madame Marie CAZADESSUS - Bail de 34 jours du 20 novembre au 23 décembre 2017 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron		
15 novembre 2017	Louage	Signature d'un bail commercial dérogatoire pour un local situé 48 rue Louis Barthou 64400 OLORON avec Madame Catherine CAMBON - Bail de 24 jours du 1 ^{er} décembre au 23 décembre 2017 - Redevance d'occupation du domaine public : 1 euro par jour - Charges d'eau et d'électricité à la charge de la Commune d'Oloron		
Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 04 octobre 2017 Date de remise des offres : 30 octobre 2017 Date analyse des offres : 14 novembre 2017 Date OS n°1 et notification : 07 décembre 2017	Marchés publics	- RESTRUCTURATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, PLACE AMEDEE GABE ET RUE GASSION Entreprise : EUROVIA AQUITAINE		

Date lancement avis d'appel public à la concurrence : 26 septembre 2017		-CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, CHEMIN DE LA SERRE
Date de remise des offres : 23 octobre 2017 Date analyse des offres : 14 novembre 2017 Date OS n°1 et notification : 07 décembre 2017	Marchés publics	Entreprise : Ets HASTOY Route d'ALOS BP 09 64 470 TARDETS Marché conclu pour un montant de 159 759,00 € H.T.

Tarif des activités - Oloron Sport Culture Vacances - Hiver 2018

Programme 4 à 5 ans

Activités	Tarif oloronais*	Tarif « non oloronais »		
As-tu déjà vu un trésor	2 € la séance	3 € la séance		
A vos marques, prêts, partez	2 € la séance	3 € la séance		
Enfile ton kimono	4 € le stage	5.5 € le stage		
Fais ton cirque	3 € la séance	4 € la séance		
Les doigts de fée	5 € la séance	6.5 € la séance		
Parcours du petit vaillant	3 € la séance	4 € la séance		

Programme 6 à 16 ans

Sports	Tarif oloronais*	Tarif « non oloronais »		Tarif oloronais*	Tarif « non oloronais »
Athlétisme	3 € le stage	4 € le stage	Ski de piste	12 € la sortie	16 € la sortie
Basket	8 € le stage	10.5 € le stage	Ski de fond et biathlon	18 € la sortie	23.5 € la sortie
Escrime	7 € la séance	9.5 € la séance	Poney	30 € le stage	39 € le stage
Escalade	7 € la séance	9.5 € la séance	Patinage et hockey sur glace	5 € la sortie	6.5 € la sortie
Handball	3 € le stage	4 € le stage	Tennis	18 € le stage	23.50 € le stage
Judo	5 € le stage	6.5 € le stage	Spéléologie	5 € la sortie	6.5 € la sortie
Culture, art, patrimoine et découverte					
A la manière de	8 € le stage	10,5 € le stage	Atelier de couture créative	5 € l'atelier	6.5 € l'atelier
As-tu déjà vu un trésor	2 € l'atelier	3 € l'atelier	Découvre la caserne des pompiers	2 € la séance	3 € la séance
Ateliers artistiques	6 € l'atelier	8 € l'atelier	Ateliers de boulangerie / pâtisserie	2 € l'atelier	3 € l'atelier

^{*}Pour bénéficier des tarifs "oloronais" : fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou grands-parents daté de moins de 6 mois.

Ouï cet exposé, le CONSEIL MUNICIPAL,

- PREND ACTE de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2017. Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH



AFFICHE LE 22/12/2017



- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017